REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

20-00543

09 JUIL 2020

ARRETE N°_____ /MINESUP DU _____

Portant ouverture du concours pour le recrutement en 1ère année du 2ndcycle des Elèves-Professeurs à l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) de l'Université de Buéa à Kumba, au titre de l'année académique 2020/2021.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,

Vu la Constitution;
Vu la Loi n°2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur;
Vu le Décret n° 93/026 du 19 Janvier 1993 portant création des Universités;
Vu le Décret n°93/027 du 19 Janvier 1993 portant dispositions communes dans les Universités d'Etat, modifié et complété par le Décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005;
Vu Le Décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement;
Vu le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le Décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
Vu Le Décret n°2012/433 du 1er Octobre 2012 portant organisations du Ministère de l'Enseignement Supérieur;
Vu Le Décret n°93/034 du 19 Janvier 1993 portant organisation administrative de l'Université de Buea;
Vu le décret n° 2017/318 du 27 juin 2017 portant nomination d'un Vice-Chancellor et de Recteurs dans certaines Universités d'Etat ;
Vu le Décret n°2014/090 du 07 Mars 2014 portant création de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) de l'Université de Buéa à Kumba.
Vu L'Arrêté n°20-00407/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE du 26 Mai 2020 modifiant l'arrêté n°20-00106/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE du 17 mars 2020 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun, au titre de l'année académique 2020/2021 ;
Vu la Circulaire n°004/CAB/PM du 10 Février 2000 portant sur l'admission dans les Écoles nationales de formation et le recrutement à la Fonction publique.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA 006383 07 JUIL 2020 PRIME MINISTER'S OFFICE

ARRETE :

Article 1 : Un concours pour le recrutement en 1ère année du 2nd cycle des Elèves-Professeurs à l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique de l'Université de Buéa à Kumba est ouvert au titre de l'année académique 2020/2021, dans les séries et options suivantes :

Département	Option	Nombre de places
Génie Civil et Techniques Forestières	Bâtiments	06
Génie Electrique	Electrotechnique	05
Génie Mécanique	Fabrication Mécanique	05
Economie Sociale et Familiale	Economie Sociale	06
Génie Informatique	Technologies de l'information et de la communication (TIC)	05
Techniques Administratives	Management de l'information et de la communication (MIC)	05
Sciences de Gestion	Marketing	06

Tourisme et Hôtellerie	Tourisme	09
Droit	Droit	08
Science de l'Education	Science de l'Education	07
Conseiller d'Orientation	Conseiller d'Orientation	09
Agriculture	Agriculture	09
Topographie et Gestion Immobilière	Topographie	05
Total		**85**

Article 2 : (1) Le concours est ouvert en une seule session aux Camerounais des deux sexes satisfaisant aux conditions suivantes :

Département	Option	Diplômes requis
Génie Civil et Techniques Forestières	Bâtiments	- Ingénieur en Bâtiments ; - Licence de Technologie en Bâtiments ; - Licence professionnelle en Bâtiments ; - Ingénieur en Génie Civil - Ingénieur en Génie Rural ; - DIPET 1 en Bâtiment et Travaux Publics
Génie Electrique	Electrotechnique	- Diplôme d'Ingénieur en électrotechnique ; - Diplôme d'Ingénieur génie électrique - Licence en EEA - Licence génie électrique - Licence professionnelle génie électrique - Licence en physique appliquée option électrique et électrotechnique - DIPET I en électrotechnique, froid et climatisation
Genie Mécanique	Fabrication Mécanique	- Ingénieur : Génie Mécanique, construction navale, Maintenance Industrielle, Automobile. - Licence de Technologie : Génie Mécanique, Maintenance Industrielle, Chaudronnerie ; - Licence professionnelle : Génie mécanique, Maintenance industrielle - DIPET I en Fabrication Mécanique, Construction Mécanique
Economie Sociale et Famillale	Economie Sociale	- Licence en économie Familiale ou Nutrition -Licence en Biologie, Infirmerie, Biochimie ou Chimie. -DIPET I en Economie Familiale.
Génie Informatique	Technologies de l'information et de la communication (TIC)	- Licence en Droit - Licence en Sciences Humaines - Licence en Economie ou en Gestion - Licence en Sciences Sociales et Art - DIPET I en Technologie de l'Information et de le Communication

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
VISA
006383 07 JUIL 2020
PRIME MINISTER'S OFFICE

Techniques administratives	Management de l'information et de la communication (MIC)	- Licence Professionnelle en Secrétariat Bureautique, - Licence en informatique, - Licence en Droit, Sciences Sociales et Humanités - DIPET 1 en Management de l'information et de la communication.
Sciences de Gestion	Marketing	- Licence en Marketing - Licence en économie - Licence en économie et/ou gestion - DIPET I en Management, Marketing, Economies
Tourisme et Hôtellerie	Tourisme	-Licence toutes spécialités -Management, Gestion Immobilière, Tourisme, Hôtellerie, MIC
Droit	Droit	-Licence en Droit
Sciences de l'Education	Sciences de l'Education	-Licence en Science de l'Education, philosophie, sociologie, sciences humaines
Conseiller d'Orientation	Conseiller d'Orientation	- Licence en toutes spécialités
Topographie et Gestion Immobilière	Topographie	- Licence en Topographie - DIPET I en Topographie, génie civil - Licence en génie civil - Licence Professionnelle en Travaux Publics - Autre Diplôme équivalent en la spécialité
Agriculture	Agriculture	- Licence en Sciences des Plantes, Botanique, Sciences animales, Agri business, - Licence en Technologies Alimentaires - Ingénieur des Travaux Agricoles (produits agricoles, animaux, Horticulture) - Ingénieur des Conceptions Agricoles

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
VISA
006383 07 JUIL 2020
PRIME MINISTER'S OFFICE

(2) Les titulaires d'un diplôme reconnu équivalent par le Ministre de l'Enseignement Supérieur seront admis à concourir.

Article 3 : (1) Les candidats étrangers peuvent être admis à concourir dans les mêmes conditions académiques et dans la limite des places disponibles, conformément à la réglementation en vigueur.

(2) Les candidats non fonctionnaires ne doivent pas être âgés de plus de 32 ans au 1er Janvier 2020

Article 4 : La procédure d'inscription est ainsi qu'il suit :

- Présentez-vous à un guichet EXPRESS UNION pour effectuer le paiement du frais de concours ;
- Retirer votre reçu correspondant au paiement de vingt mille (20.000) FCFA ;
- Rendez-vous à l'adresse **http://www.registration.htttckumba.com** puis saisissez le numéro de transaction de votre reçu express union afin d'obtenir le récépissé de dépôt et soumettre les documents requis. Rassurez-vous bien de soumettre les documents scanner au **format PDF**.

Les pièces à soumettre sont listées ci-après :

- Une copie certifiée conforme d'acte de naissance et datant de moins de six (6) mois ;
- Les relevés de notes des niveaux I, II et III de Licence ou Bachelor, ou du diplôme d'ingénieur ou du diplôme reconnu équivalent par le Ministre de l'Enseignement supérieur, signés ou certifiés conformes par les autorités académiques compétentes ;
- Une copie certifiée conforme de la Licence ou Bachelor, du diplôme d'ingénieur ou du diplôme reconnu équivalent par le Ministre de l'Enseignement Supérieur, datant de moins de six (6) mois, ou une Attestation de Réussite signée ou certifiée par l'autorité académique compétente.
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de trois (3) mois ;
- Un certificat médical délivré par un médecin de l'Administration, attestant que le candidat est physiquement et médicalement apte à l'exercice de la fonction d'enseignant, notamment qu'il est indemne de carences notables au niveau de l'élocution, de l'audition, de la vue ou de la motricité ; conformément à la réglementation en vigueur ;
- Un reçu de paiement de vingt mille francs (20 000 F) délivré par une agence EXPRESS UNION **; aucun autre mode de paiement ne sera accepté** ;
- Une autorisation du Ministre de l'Éducation de Base, du Ministre des Enseignements Secondaires ou du Ministre de l'Enseignement Supérieur, selon le cas, pour les candidats fonctionnaires en poste dans ces Départements ministériels.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA 006383 07 JUIL 2020 PRIME MINISTER'S OFFICE

Article 5 : (1) Les candidats titulaires des diplômes étrangers doivent présenter, soit l'arrêté d'équivalence, soit le récépissé du dépôt de la demande d'équivalence délivré par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

(2) En tout état de cause, l'admission définitive, le cas échéant, n'est acquise que sur présentation de l'équivalence du diplôme dans les délais fixés par l'autorité.

Article 6 : Toutes les pièces doivent être soumises **en ligne** pendant l'inscription en ligne au plus tard le **30 octobre 2020**.

Article 7 : Le concours comporte :

a) **Une épreuve écrite comptant pour 70% dans l'évaluation totale ;**
b) **Une étude du dossier comptant pour 30% dans l'évaluation totale.**

Article 8 : Les épreuves écrites auront lieu le **samedi 31 octobre 2020 à 12H** dans les centres suivants : **Bafoussam, Bambili, Buéa, Douala, Yaoundé et Kumba.**

Article 9 : Les épreuves écrites sont reparties comme suit :

(1) Selon les départements, les épreuves écrites porteront sur les disciplines indiquées dans le tableau ci-dessous :

Département	Option	Epreuve majeure	Epreuve mineure
Génie Civil et Techniques Forestières	Bâtiments	Bâtiments	Mathématiques Appliquées
Génie Electrique	Electrotechnique	Electrotechnique	Mathématiques Appliquées
Génie Mécanique	Fabrication Mécanique	Construction Mécanique	Mathématiques Appliquées
Economie Sociale et Familiale	Economie Sociale	Economie Sociale	Culture Générale

Génie informatique	Technologies de l'information et de la communication (TIC)	Systèmes d'information et de communication	Mathématiques Appliquées
Techniques Administratives	Management de l'information et de la communication (MIC)	Etude des cas	Culture Générale
Sciences de Gestion	Marketing	Marketing	Culture Générale
Tourisme et Hôtellerie	Tourisme	Tourisme	Culture Générale
Droit	Droit	Droit	Culture Générale
Sciences de l'Education	Sciences de l'Education	Psychologie Générale	Pédagogie Générale
Conseillers d'Orientation	Conseiller d'Orientation	Psychologie Générale	Culture Générale
Agriculture	Agriculture	Science de l'Agriculture	Mathématiques Appliquées
Topographie et Gestion Immobilière	Topographie	Topographie	Mathématiques Appliquées

(2) Les programmes du concours correspondent à ceux des diplômes exigés et de la spécialité correspondante.

Article 10 : Chaque épreuve de l'examen écrit est notée sur vingt points. Toute note inférieure à cinq sur vingt (05/20) est éliminatoire.

Article 11 : La note de l'étude du dossier tiendra compte :

- De l'âge du candidat ;
- Du nombre d'années d'études universitaires ;
- Des notes obtenues au niveau I, II et III de Licence ou Bachelor.

Article12 : La composition du jury d'admission fera l'objet d'un texte particulier du Ministre de l'Enseignement Supérieur, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 13 : Le Vice Chancellor de l'Université de Buéa, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Directeur de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) de l'Université de Buéa sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré puis publié en français et en anglais partout où besoin sera.

Le Ministre d'Etat,
Ministre de l'Enseignement Supérieur

Jacques FAME NDONGO

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
VISA
006383 07 JUIL 2020
PRIME MINISTER'S OFFICE